

Questions orales

• (1440)

En fait, cette nouvelle politique va nous permettre d'augmenter notre productivité d'environ 3,5 p. 100 dans ce secteur d'activité, ce qui entraînera la création de deux à trois mille emplois pour les Canadiens.

* * *

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, le 12 décembre, la ministre de la Justice a présenté à la Chambre une mesure législative visant à faire en sorte que le passé sexuel des victimes de viol ne puisse pas être invoqué pour prouver leur consentement. Ce projet de loi établissait clairement qu'un «non» veut bien dire non.

Hier, la ministre a déclaré devant l'Association du Barreau canadien qu'elle était prête à modifier son projet de loi «par souci d'équité».

En l'absence de la ministre, je demande au solliciteur général si le gouvernement est en train de faire marche arrière. Si oui, pourquoi? Est-ce qu'un «non» voudra toujours dire non?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, la ministre de la Justice assistait hier à la réunion hivernale de l'Association du Barreau canadien.

Au cours de son allocution, la ministre de la Justice a déclaré que, comme tous les ministres, elle était toujours prête à améliorer un projet de loi.

Elle ne fait absolument pas marche arrière, mais elle a déclaré, comme nous le faisons tout le temps, que si ce projet de loi pouvait être amélioré par le Barreau qui devra constamment s'y reporter, ou par les députés de l'opposition, elle était prête à examiner les modifications proposées et, s'il y a lieu, à les intégrer au projet de loi.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, cette mesure législative définit de façon très claire le mot «consentement».

Les termes «revoir le projet de loi» portaient sur la définition du mot «consentement»; la ministre semble avoir changé d'avis après consultation avec le Barreau canadien.

Le solliciteur général s'engage-t-il à ce que le gouvernement maintienne une définition sans équivoque du mot «consentement» et peut-il nous dire à quel genre de sauvegarde la victime aura droit si on ne donne qu'une vague définition du mot «consentement»?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, si je me souviens bien, la députée—qui s'intéresse de près à ce projet de loi—a eu

beaucoup de bonnes choses à dire sur ce dernier lors de sa présentation.

Le gouvernement n'a pas changé d'avis, ce qui ne veut pas dire qu'on ne peut pas améliorer les choses.

Nous avons déposé un projet de loi qui a été bien accueilli par toutes les femmes du pays, y compris par celles qui siègent dans cette Chambre. Nous avons l'intention de le défendre.

* * *

[Français]

**L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS
DOUANIERS ET LE COMMERCE**

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Les représentants du Canada au sein du GATT n'ont pas réussi à convaincre les pays de la Communauté européenne de l'importance, pour le Canada, de retenir l'article XI du GATT.

Est-ce que le premier ministre suppléant est d'accord avec le ministre du Commerce extérieur que les États-Unis sont la clé de la réussite ou l'obstacle majeur pour la clarification de l'article XI du GATT?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je ne crois pas qu'il s'agisse d'identifier les gens qui s'opposent.

Je pense que la majorité des pays qui négocient actuellement au GATT sont favorables à ce qu'il y ait un accord au GATT et le Canada fait partie de ceux-là. Le problème, c'est que la position du Canada, qui est toujours la même, soit celle d'appuyer l'article XI pour qu'il soit renforcé, nous avons répété cette position-là aux pays européens. Les pays européens ont prêté une oreille assez attentive, monsieur le Président, et même, je dirais qu'ils ont manifesté publiquement qu'ils appuyaient l'article XI. Sauf que pour eux, ce n'est pas leur principale préoccupation. Ils souhaitent avoir la tarification d'abord et avoir l'article XI comme mesure de sauvegarde. Ce n'est pas la position du Canada, monsieur le Président.

Nous poursuivons nos discussions avec les Européens pour essayer de les amener avec nous afin d'avoir un accord qui permettrait au Canada de supporter ces offices de commercialisation, et je crois que mon collègue appuie également cette position-là. Nous allons continuer de la défendre, monsieur le Président et nous allons continuer de discuter avec nos alliés, où qu'ils soient, en Europe comme ailleurs.